

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Lundi 21 Mai 2012

Compte-rendu

L'An Deux Mille Douze, le vingt-et-un Mai à 20h43, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, la Mairie, sous la Présidence de Monsieur PLAT, Maire.

Etaient présents : MM. Avry, Baroni, Cocheteux, Couturier, Derieppe, Freslon, Lapouge, Laubion, Lelièvre, Naslain-Kaczmarek, Nègre, Piraudeau et Plat.

Absents ayant donné procuration : M. Andreault à M. Lelièvre, M. Canard à Mme Lapouge, M. De Kerros à M. Couturier et M. Somoreau à M. Freslon.

Excusés : M. Baudard de Fontaine et Mme Mazeret-Magot.

Absent : Monsieur Bourillon.

En vertu de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, est désigné en tant que secrétaire de séance : Monsieur Laurent LELIEVRE.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal du retrait de l'ordre du jour du point suivant : Point n° 7 - Urbanisme - Déclassement d'une partie des espaces verts collectifs de l'Allée des Quatre Maréchaux - Enquête publique.

Le procès-verbal de la séance du 16 Avril 2012 est approuvé à l'unanimité.

L'intégralité des débats sur bande audio est à la disposition de toute personne.

Liste des décisions prises par Monsieur le Maire au titre de l'article L 2122-22 du CGCT, conformément à la délibération du 04 Août 2008 « délégation de compétences du Conseil Municipal au Maire » :

- Décision n° 2012-18 signée le 17 Avril 2012 :

↳ Entretien des espaces verts de la Commune confié à l'ESAT de Montlouis-sur-Loire, pour un montant de 18 126.10€ TTC.

- Décision n° 2012-19 signée le 04 Mai 2012 :

↳ Contrat d'abonnement annuel relatif à une assistance juridique dans le domaine du droit administratif, passé avec la SCP d'avocats CEBRON DE LISLE et BENZEKRI, pour un montant de 2392.00€ TTC.

Délibération n° 2012-51

Attribution du numéro 22 ter à la parcelle AX 45 de la rue Saint-Georges

Considérant que la parcelle cadastrée section AX n°45 nécessite l'attribution d'un numéro de voirie en raison de l'existence de caves qui appartiennent à différents propriétaires,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, **ATTRIBUE** à la parcelle AX 45 le numéro 22 ter de la rue Saint-Georges.

Délibération n° 2012-52

Incorporation de l'allée des Près d'Eglise dans le domaine public

Considérant que l'incorporation de l'allée des Près d'Eglise dans le domaine public lancée en 1994, n'a jamais abouti et qu'aujourd'hui les fonctions de desserte et de circulation de la voie ne sont pas remises en cause,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, **DECIDE d'ACQUERIR** les parcelles cadastrées AT 775, 778, 782 et 783 d'une surface de 957 m² à l'euro symbolique ; **PRECISE** que les frais d'acte et d'enregistrement afférents au transfert de la voirie à la Commune de Rochecorbon sont à la charge du Nouveau Logis Centre Limousin ; **DECIDE d'INCORPORER**, une fois la Commune propriétaire, les parcelles susmentionnées dans le domaine public ; **AUTORISE** le Maire à signer les documents afférents au transfert de propriété des parcelles susmentionnées et à leur classement dans le domaine public de la Commune et tout document s'y rapportant.

Délibération n° 2012-53

Incorporation de l'allée de Hünxe dans le domaine public

Considérant que l'incorporation de l'allée de Hünxe dans le domaine public lancée en 1994, n'a jamais abouti et qu'aujourd'hui les fonctions de desserte et de circulation de la voie ne sont pas remises en cause,

Afin de régulariser ces situations, il convient de modifier par avenant au bail emphytéotique, l'assiette foncière des terrains et incorporer l'allée de Hünxe ainsi que les parkings au domaine public.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, **DECIDE** de modifier l'assiette foncière du bail emphytéotique par un avenant selon le plan de division réalisé par Monsieur VOLTE le 02 mai 2012 ; **PRECISE** que les frais d'acte et d'enregistrement seront à la charge de Touraine Logement E.S.H ; **DECIDE** que l'acte sera rédigé par Maître TOURAINE, notaire à ROCHECORBON ; **DECIDE DE CLASSER** les parcelles AT 897, 899, 902 et 905 d'une contenance totale de 609 m² qui composent l'allée de Hünxe et les parkings, dans le domaine public ; **AUTORISE** le Maire à signer tous les documents afférents à cette affaire.

Délibération n° 2012-54

Cession des parcelles cadastrées Section AT 907, 919, 921, 909, 911, 917, 915, 914 à La SCI La Bergerie (EHPAD Le Clos Saint Vincent)

Par courriers en date du 19 décembre 2011 et 1^{er} février 2012, la SCI La Bergerie a demandé à la Commune la cession des parcelles cadastrées AT 317, 435 et 436 et d'une d'une bande de terrain à l'EST de l'EHPAD (une partie des parcelles AT 302-791-792-309-310), propriétés privées de la Commune pour faciliter les accès à l'EHPAD.

Le Conseil Municipal, à la majorité des suffrages exprimés avec 14 voix POUR et 2 abstentions (Philippe NEGRE et Nathalie LAPOUGE), **DECIDE** de céder les parcelles cadastrées section AT n°907, 919, 921, 909, 911, 917, 915 et 914 d'une superficie totale de 394m² pour un montant de 20€/m², soit un montant total de 7 880€ Hors Taxes et Frais ; **PRECISE** que des arbustes devront être plantés en limite de propriété sur les parcelles AT 911-909-921-919-907. Le projet devra être soumis aux ABF (Architectes des Bâtiments de France) ; **CONFIE** la rédaction de l'acte à Maître Stéphane TOURAINE, notaire à Rochecorbon ; **STIPULE** que les frais de géomètre, d'acte et d'enregistrement auprès du service des hypothèques seront supportés par la SCI La Bergerie ; **AUTORISE** le Maire à signer tous les documents afférents à cette affaire.

Délibération n° 2012-55

Approbation d'une convention constitutive de groupement de commandes entre les Communes de ROCHECORBON et PARCAY-MESLAY en vue de la réalisation des études pour l'interconnexion des réseaux d'assainissement des eaux usées des deux Communes vers le réseau d'assainissement de TOUR(S) PLUS

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, **DECIDE** d'adhérer au groupement de commandes entre les Communes de Rochecorbon et de Parçay-Meslay en vue de la réalisation des études pour l'interconnexion des réseaux d'assainissement des eaux usées des communes vers le réseau d'assainissement de Tour(s) Plus, conformément aux dispositions de l'article 8 du Code des Marchés Publics ; **APPROUVE** la convention constitutive qui définit les modalités de fonctionnement du groupement de commandes ; **ACCEPTE** que la Commune de Rochecorbon soit le coordonnateur de ce groupement de commandes ; **PRECISE** que la Commission d'Appel d'Offres sera constituée conformément aux dispositions de l'article 8 -III du Code des Marchés Publics ; **DESIGNE** pour représenter la Commune, Monsieur Bernard PLAT, à la commission d'appel d'offres du groupement de commandes ; **AUTORISE** le coordonnateur du groupement de commande à lancer une consultation pour la réalisation des études préliminaires (tranche ferme) et les études de maîtrise d'oeuvre (en tranches conditionnelles) pour l'opération d'interconnexion des réseaux d'assainissement suivant la procédure négociée conformément à l'article 74-III-4 du Code des marchés publics ; **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ladite convention ainsi que tout acte afférent à la mise en œuvre de la présente délibération.

Délibération n° 2012-56

Demande de subvention auprès de l'AGENCE DE L'EAU et du CONSEIL GENERAL pour les études d'interconnexion

Le marché des études préliminaires est estimé pour les deux Communes à 40 000€. La part pour chaque commune représente 50% du coût envisagé.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, **SOLLICITE** auprès de l'Agence de l'eau Loire Bretagne l'obtention d'une aide financière aussi élevée que possible pour la réalisation des études ; **SOLLICITE** auprès du Conseil Général l'obtention d'une aide financière aussi élevée que possible pour la réalisation des études préliminaires ; **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document à intervenir se rapportant à ce dossier.

Délibération n° 2012-57

Personnel - Rémunération des animateurs contractuels - ALSH

CONSIDERANT qu'il convient, pour assurer l'animation et l'encadrement des mineurs à l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement pour les mois de juillet et d'août 2012, de recruter des agents non titulaires et de fixer les rémunérations,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, **FIXE** la rémunération des agents non titulaires comme suit :

* animateurs diplômés BAFA, par référence au 5^{ème} échelon du grade d'Adjoint d'animation de 2^{ème} classe, soit l'Indice Brut 310 Indice Majoré 306.

* animateurs non diplômés et stagiaires (BAFA en cours), par référence au 1^{er} échelon du grade d'Adjoint d'Animation de 2^{ème} classe, soit l'Indice Brut 297 Indice Majoré 302.

PREND EN COMPTE les journées de préparation dans la rémunération des agents par référence à un indice de la Fonction Publique Territoriale tel qu'il a été défini dans la présente délibération ; **ACCORDE** une prime supplémentaire de 20 euros (vingt euros) par nuitée pour les mini-séjours ; **PRECISE** que la dépense correspondante est inscrite au budget 2012 - Chapitre 012.

Deux mini-séjours sont proposés :

- SEJOUR ARCHEOLOGIE à SAINT-LAURENT-NOUAN (41) - 5 jours du lundi 9 juillet au vendredi 13 juillet 2012 pour les enfants de 7 à 11ans (7 ans dans l'année 2012).

Le prix de revient du séjour s'élève à 3712 € (transport, activités, hébergement, restauration, personnel d'encadrement compris) pour 12 enfants et 2 animateurs soit un coût par enfant de 309 €.

- SEJOUR ASTRONOMIE à TAUXIGNY (37) - 3 jours du lundi 16 juillet au mercredi 18 juillet pour les enfants de 8 à 11 ans (8 ans dans l'année 2012).

Le prix de revient du séjour s'élève à 2891 € (transport, activités, hébergement, restauration, personnel d'encadrement compris) pour 16 enfants et 2 animateurs soit un coût par enfant de 181 €.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a décidé de **FIXER** les tarifs des mini-séjours comme suit :

- **210 €** pour le mini-séjour à SAINT LAURENT NOUAN (41) - SEJOUR ARCHEOLOGIQUE, pondéré par le quotient familial et par le tarif journalier avec repas (délibération du 16 décembre 2010).

$$\text{exemple : Famille rochecorbonnaise dont le QF} = 500€ \\ \frac{210€ \times (500€ \times 0,792\%)}{15€}$$

- **120 €** pour le mini-séjour à TAUXIGNY (37) - SEJOUR ASTRONOMIE, pondéré par le quotient familial et par le tarif journalier avec repas (délibération du 16 décembre 2010).

FIXER un prix plancher de 60€ pour le mini-séjour de 5 jours et par enfant ; **FIXER** un prix plancher de 36€ pour le mini-séjour de 3 jours et par enfant ; **DIT** que tous les tarifs indiqués ci-dessus (tarif mini-séjour et prix plancher) sont majorés de 10% pour les enfants domiciliés hors Rochecorbon ; **DIT** que les recettes seront imputées sur le budget 2012 de la commune - Article 7066.

INFORMATIONS

- 1- les 2-3-9 Juin : Théâtre à Culture et Loisirs + portes ouvertes le 16 Juin à 12h (danse afro-contemporaine).
- 2- Le dimanche 3 Juin : Vide-grenier dans les rues, organisé par le CAR.
- 3- Les dimanches 10 et 17 Juin : élections législatives.
- 4- Le dimanche 17 Juin : Concert donné par la Chorale Sans Nom Cent Notes dans l'église.
- 5- Le lundi 25 Juin : Prochaine réunion de travail.
- 6- Le mercredi 27 Juin : Concert de l'ensemble musical Sainte-Cécile à la Guinguette.
- 7- Le samedi 30 Juin : Fête des écoles, organisée par l'Association des Parents d'Elèves au Champ des Fêtes.
- 8- Le dimanche 1^{er} Juillet : Festival des Musiques du Vouvrillon à Vouvray, avec la participation de l'Ensemble Musical Sainte-Cécile.
- 9- **Le Jeudi 05 Juillet** : prochaine séance du Conseil Municipal.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 21h40.